

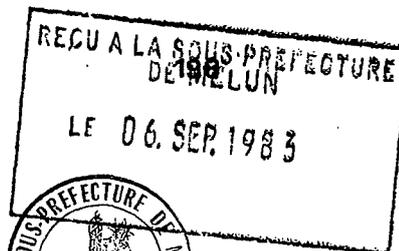


MAIRIE DE COUBERT

77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Téléphone : 407-71.20

Le



Signature
numérique de
MAIRE
D : CH =
MAIRE, C = FR,
O = MARIE, OU
= secrétaire
Date :
2004.08.23
11:24:59 +0200

MA
IRE

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE COUBERT,

Vu, le Décret N° 64-262 du 14 Mars 1964, relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'Arrêté Préfectoral N° 65 BCL-018 du 17 Mars 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu, les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3, L 131-4 du Code des Communes,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal du 3/12/1979 et du 12/04/1983,

- Considérant l'engagement pris par le Conseil Municipal, pour conserver à l'ALLEE DES TILLEULS sa vocation d'espace public comme lieu de promenade,

ARRÊTÉ

I

L'ALLEE DES TILLEULS est interdite à la circulation de tous véhicules à moteur.

II

La présente réglementation sera portée à la connaissance du public au moyen de panneaux de signalisation réglementaires.

III

Le chef de Brigade de la gendarmerie de BRIE COMTE ROBERT,

Les services de police municipale,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



FAIT A COUBERT LE 2 SEPTEMBRE 1983.

